

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »			Code(s) examen(s)	Tirages	
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>			33 101		
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie					
Coef : 4	Durée : 2 heures 30	Feuillet : 1/9			

**1<sup>ère</sup> Partie : LEGISLATION DU TRAVAIL  
20 POINTS**

**Madame DUPUIS a été embauchée par la Pharmacie du Centre le 1<sup>er</sup> juin 2003. Son contrat de travail prévoit 35 heures de travail hebdomadaire.**

- 1 – Nommer le contrat de travail de Madame DUPUIS. Justifier votre choix.
- *contrat de travail à durée indéterminée.* 1,5 pt
  - *le contrat ne précise pas de date de fin de contrat* 1,5 pt
- 2 – Calculer la base horaire mensuelle de travail de Madame DUPUIS.
- *35 heures x 52 semaines / 12 mois = 151,66 heures* 3 pts
- 3 – Citer la période de référence pour le calcul des droits aux congés payés.
- *du 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours au 31 mai de l'année suivante.* 2 pts
- 4 – Calculer le nombre de jours de congés auxquels Madame DUPUIS aura droit le 1<sup>er</sup> août 2004.
- *2,5 jours de congés payés par mois x 12 mois = 30 jours* 4 pts
- 5 – Madame DUPUIS demande à son employeur de travailler 32 heures par semaine. Ce dernier accepte.
- 5.1 – Qualifier ce nouveau contrat.
- *contrat de travail à temps partiel* 1 pt
- 5.2 – Citer la formalité que l'employeur devra respecter. Justifier.
- *Il doit :*
    - *faire un contrat écrit* 1 pt
    - *ajouter un avenant au contrat de travail*
  - *le contrat à temps partiel doit toujours être écrit.* 1 pt

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »			Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>			33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie				
Coef : 4	Durée : 2 heures 30	Feuillet : 2/9		

6 – Madame DUPUIS est licenciée le 30 septembre 2004. Elle conteste son licenciement.  
Citer la juridiction compétente pour régler le litige.

**- le Conseil de Prud'homme.**

2 pts

7 – Citer deux visites médicales obligatoires que Madame DUPUIS a effectué depuis son embauche.

- **visite médicale d'embauche**
- **visite annuelle**
- **visite de reprise du travail**

2 pts

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »			Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé</b> : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE			33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie				
Coef : 4	Durée : 2 heures 30	Feuillet : 3/9		

**2<sup>ème</sup> Partie : LEGISLATION PHARMACEUTIQUE,  
LEGISLATION RELATIVE AUX MEDICAMENTS VETERINAIRES  
30 POINTS**

1 – Préciser ce que l'on entend par monopole pharmaceutique.

*C'est un privilège donné par la loi, garantissant l'exclusivité des activités, et des marchandises que peut vendre le pharmacien.*

1 pt

2 – Souligner, dans la liste suivante, les produits du monopole. (1 réponse fausse annule une réponse juste)

- DOLIPRANÉ 500 comprimé
- DOLIRHUME comprimé
- Crème RETINOL nuit ROC
- Vitamines C UPSA 500 mg ep
- Shampoing antipoux répulsif
- Lait NIDAL 2

1,5 pt

3 – Citer six plantes médicinales qui n'appartiennent pas au monopole.

<i>Bardane</i>	<i>Guimauve</i>	<i>Oranger</i>
<i>Bouillon blanc</i>	<i>Hibiscus</i>	<i>Ortie blanche</i>
<i>Bourgeon de pin</i>	<i>Houblon</i>	<i>Pariétaire</i>
<i>Bourrache</i>	<i>Lavande</i>	<i>Pensée sauvage</i>
<i>Bruyère</i>	<i>Lierre terrestre</i>	<i>Pétales de roses</i>
<i>Camomille</i>	<i>Matricaire</i>	<i>Queues de cerise</i>
<i>Chiendent</i>	<i>Mauve</i>	<i>Reine des près</i>
<i>Cynorrhodon</i>	<i>Mélisse</i>	<i>Feuilles de ronce</i>
<i>Eucalyptus</i>	<i>Menthe</i>	<i>Sureau</i>
<i>Frêne</i>	<i>Ménianthe</i>	<i>Tilleul</i>
<i>Gentiane</i>	<i>Olivier</i>	<i>Violette</i>
<i>Verveine</i>		

3 pts  
(6 x 0,5 pt)

4 – Indiquer les personnes légalement autorisées à dispenser les médicaments.

- *pharmaciens*
- *préparateurs et étudiants en 3<sup>ème</sup> année de pharmacie (sous la responsabilité du pharmacien)*

3 pts

4.1 – Préciser les responsabilités de chacune.

- *pharmaciens : responsabilité civile et pénale*
  - *préparateurs*
  - *étudiants en 3<sup>ème</sup> année :*
- } *responsabilité pénale*

3 pts  
(3 x 1 pt)

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »		Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>		33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie			
Coef : 4	Durée : 2 heures 30		Feuillelet : 4/9

5 – Soit l'ordonnance suivante :

Docteur Pierre PETIT Médecine générale 1 Avenue Gambetta 7 P Tél : 01.02.03....	le (date du jour de l'examen)
Madame VIRUS Marie, 55 ans	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZOVIRAX 200 mg : 5 comprimés par jour pendant 5 jours.</li> <li>- ZOVIRAX 5% crème : 5 applications par jour : 1 tube.</li> <li>- DOLIPRANE 500 mg : 1 comprimé en cas de douleur, maxi 6 par jour : 1 boîte.</li> <li>- IMOVANE comprimé : 1 comprimé le soir en cas d'insomnie : 1 boîte de 14</li> </ul>	
PETIT	

Dans l'ordonnance, la spécialité ZOVIRAX crème est inscrite à la liste I.

5.1 – Indiquer si le patient peut se procurer un deuxième tube avec cette ordonnance.

**ZOVIRAX CRÈME : LISTE I : non renouvelable**

1 pt

5.2 – Lors de la dispensation, le pharmacien inscrit cette spécialité à l'ordonnancier.  
Indiquer les autres registres obligatoires.

- **registre des stupéfiants**

2 pts

- **registre des médicaments**

5.3 – IMOVANE est un hypnotique.

Indiquer la durée maximale de prescription :

- des hypnotiques : - **4 semaines**

2 pts

- des anxiolytiques : - **12 semaines**

6 – Monsieur JEAN suit un traitement de COGNEX qui lui a été prescrit par le neurologue de l'hôpital pour 3 mois. Le COGNEX est un médicament à P.I.H.  
Expliquer ce que signifie P.I.H.

- P.I.H = **Prescription Initiale Hospitalière**

1 pt

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »		Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé</b> : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE		33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie			
Coef : 4	Durée : 2 heures 30		Feuille : 5/9

7 – Donner la définition du médicament.

Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal, en vue d'établir un diagnostic médical, ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques.

5 pts  
(10 x 0,5 pt)

## LEGISLATION DU MEDICAMENT VETERINAIRE

1 – Cocher les cases correspondant aux bonnes affirmations.

**un aliment supplémenté n'est pas un médicament.**

l'ordonnancier pour les médicaments vétérinaires est à conserver 3 ans.

les groupements d'éleveurs peuvent tous faire la délivrance de médicaments vétérinaires avec substances vénéneuses.

2 pts

les aliments médicamenteux sont conservés dans des sacs verts.

**l'AMM d'une spécialité pharmaceutique vétérinaire nécessite que le fabricant justifie du temps d'attente et de l'effet thérapeutique du produit.**

2 – Les médicaments vétérinaires sont soumis à l'obtention d'une A.M.M.  
Indiquer le nom de l'organisme qui délivre cette A.M.M.

**AFSSA = Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments**

1 pt

3 – Citer les critères de recevabilité d'une ordonnance établie pour un chien prescrivant une spécialité vétérinaire appartenant à la liste I.

- **prescripteur : nom, adresse, qualité, signature, date de l'ordonnance**

1 pt

- **nom, prénom, adresse du détenteur de l'animal**

1 pt

- **identification de l'animal (espèce, âge, sexe, n° matricule...)**

1,5 pt

- **spécialité : posologie et soit durée de traitement  
soit nombre d'unités de conditionnement**

1 pt

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »		Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>		33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie			
Coef : 4	Durée : 2 heures 30		Feuille : 6/9

**3<sup>ème</sup> Partie : GESTION A L'OFFICINE 30 POINTS**

1 La pharmacie DURAND reçoit les produits suivants du laboratoire AVENTIS.

DESIGNATION DES PRODUITS	TVA	PRIX UNITAIRE HT	QUANTITE
AVIBON pommade	5,5 %	4,0 1	20
BRONCHOKOD sirop N/E 12 ml	2,1 %	1,06	35
BRONCHOKOD sol buv AD 300 ml	2,1 %	2,13	72
CODOLIPRANE Cpr adulte	2,1 %	1,69	40
DOLIPRANE AD 1000 mg cp efferv	2,1 %	1,06	200

1.1 – Elaborer la facture commerciale sur le document fourni (annexe 1) en ajoutant toutes les données manquantes sachant de plus que le laboratoire accorde une remise de 10 % sur tous les produits.

1.2 – Calculer pour l'AVIBON pommade uniquement, le prix de vente TTC sachant que le pharmacien applique un coefficient de 1.66 sur le prix d'achat brut HT, calculer la marge brute HT, ainsi que le taux de marque.

**Prix de vente TTC :  $4,01 \times 1,66 = 6,66$  TTC**

2 pts

**Marge brute hors taxe :  $PVHT = \frac{6,66}{1,055} = 6,31$**

2 pts

**Marge brute =  $6,31 - 4,01 = 2,30$**

1 pt

**Taux de marque  $\frac{2,30 \times 100}{6,31} = 36,45\%$**

2 pts

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »			Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>			33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie				
Coef : 4	Durée : 2 heures 30	Feuillet : 7/9		

12 points (1,5 pt par ligne)

LABORATOIRE A.....

BP 474

9..... A.....

Pharmacie DURANT

35 grande rue

2..... B.....

A....., le (date du jour de l'examen)

CODE TVA	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNIT HT	TAUX DE REMISE	PRIX UNIT HT	MONTANT HT
1	AVIBON Pommade	20	4,01	10 %	3,61	72,20
2	BRONCHOKOD Sirop N/E 125 ml	35	1,06	10 %	0,95	33,25
2	BRONCHOKOD Sol. buv. ad 300 ml	72	2,13	10 %	1,92	138,24
2	CODOLIPRANE	40	1,69	10 %	1,52	60,80
2	DOLIPRANE	200	1,06	10 %	0,95	190,00

CODE TVA	TAUX T.V.A	MONTANT HT	MONTANT T.V.A	MONTANT T.T.C
1	5,5	72,20	3,97	76,17
2	2,1	422,29	8,87	431,16

MONTANT HT	MONTANT T.V.A	MONTANT T.T.C
494,49	12,84	507,33

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »			Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE</b>			33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie				
Coef : 4	Durée : 2 heures 30	Feuillet : 8/9		

- 2 - En tant que responsable du rayon parapharmacie, vous faites le point du rayon dermo cosmétique, et plus particulièrement d'un lait démaquillant.  
En début d'année, vous aviez un stock évalué à 200 €. Vous listez (voir tableau ci-dessous) le détail de vos achats et de vos ventes, mois après mois, sur une période de 6 mois, afin de déterminer la durée d'écoulement de votre stock (l'année commerciale 360 jours).

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Achats H.T	380	95	285	380	760	1 140
Ventes H.T	190	285	190	190	950	950

valeurs exprimées en €

2.1 – Calculer la durée d'écoulement de stock.

2.1.1 – Stock moyen :

$$\begin{aligned}
 SF &= SI + \text{Achats} - \text{ventes} \\
 &= (200 + 3040) - 2755 \\
 &= 3240 - 2755 \\
 &= \boxed{485}
 \end{aligned}$$

2 pts

$$SM = \frac{200 + 485}{2}$$

1 pt

$$= \boxed{342,50}$$

2.1.2 – Rotation du stock :

$$\begin{aligned}
 SI + \text{Achat} - SF &= \\
 200 + 3040 - 485 &= 2755 \\
 \frac{2755}{342,50} &= 8,04 \text{ fois}
 \end{aligned}$$

2 pts

2.1.3 – Durée d'écoulement.

$$\frac{180}{8,04} = \boxed{22,39 \text{ jours}} \text{ soit } 22 \text{ jours}$$

2 pts

ACADEMIES DU GROUPEMENT « EST »		Code(s) examen(s)	Tirages
<b>Corrigé</b> : BP PREPARATEUR EN PHARMACIE		33 101	
Épreuve : E4 – Législation et gestion professionnelles – 1 <sup>ère</sup> partie			
Coef : 4	Durée : 2 heures 30		Feuillet : 9/9

3 – Remplir le tableau ci-dessous : 4 points

Entreprise	Définir le sigle	Responsabilités
E.I	<i>Entreprise Individuelle</i>	<i>Le patron est responsable sur ses biens propres, mais depuis janvier 2004, le patron de l'E.I peut protéger sa résidence principale en faisant une déclaration d'insaisissabilité devant notaire avec enregistrement au bureau des hypothèques.</i>
E.U.R.L	<i>Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée</i>	<i>L'associé est responsable dans la limite de ses apports sauf en cas de faillite frauduleuse.</i>